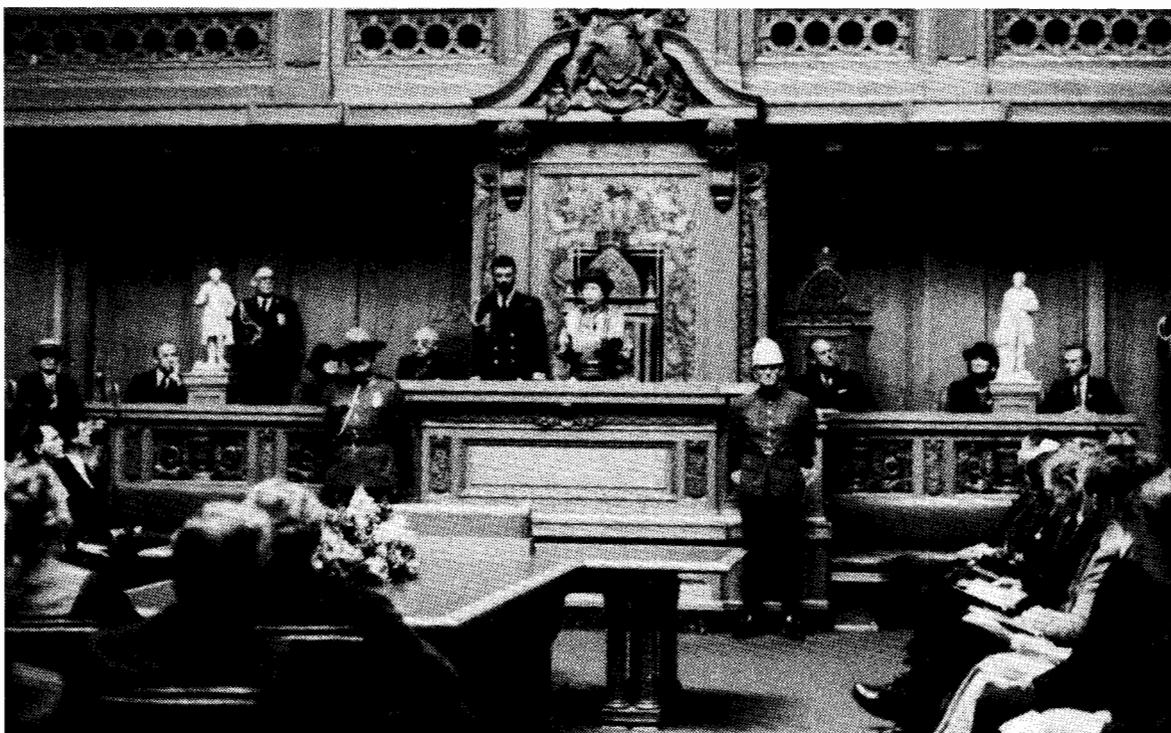


---

# *Visite de la reine en Saskatchewan*

---

Gordon Barnhart



**I**l y a quelques centaines d'années, la Couronne britannique et la Chambre des communes s'engageaient dans une lutte pour la mainmise sur le royaume. C'est la Chambre des communes qui est sortie triomphante et, pour marquer sa victoire, elle interdit définitivement à la Couronne l'accès à cette Chambre. La lecture du discours du trône aurait lieu à la Chambre des lords. Le même principe s'applique au Canada. Ainsi, le représentant de la Couronne britannique, le gouverneur-général, ne peut rencontrer les députés de la Chambre des communes que dans la Chambre haute.

---

*Gordon Barnhart est greffier à l'Assemblée législative de la Saskatchewan*

Dans les assemblées législatives provinciales, la situation est quelque peu différente. En effet, il n'y a qu'une chambre dans les assemblées provinciales. Donc, le discours du trône ne peut être livré que dans cette chambre. Il est, par ailleurs, inusité que la reine y prononce autre chose que le discours du trône. Pourtant, c'est bien ce qui s'est passé en octobre dernier à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. En effet, au cours de sa visite de cinq jours, la reine a été invitée à s'adresser aux législateurs et aux invités de l'Assemblée alors que la Chambre ne siégeait pas officiellement.

Le thème de la visite royale était « Le régime parlementaire et la monarchie constitutionnelle ». Dans son discours devant l'Assemblée législative, la reine s'est

---

adressée à la jeunesse de la province et de la nation. La cérémonie a été télédiffusée en direct dans l'ensemble du pays grâce aux bons soins des Services de télédiffusion législative et de la Société Radio-Canada. Dans ses remarques, la souveraine a souligné d'une façon particulière le mode de vie démocratique en vigueur sous la Couronne canadienne.

La Saskatchewan s'est toujours fait un point d'honneur de respecter et même de promouvoir la diversité culturelle. Cette tradition a été préservée et répandue grâce aux institutions historiques que sont la Couronne et l'Assemblée législative. Le Commonwealth, qui vient justement de tenir une réunion des chefs de gouvernement à Vancouver, à laquelle, d'ailleurs, j'ai eu le plaisir d'assister, offre au monde l'exemple de pays libres décidés à travailler de concert à la défense des intérêts de tout un éventail de peuples, de cultures et de religions. L'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est réunie ici en conférence sous la direction de votre président il y a deux ans, doit sûrement s'être sentie bien accueillie en Saskatchewan.

Ces considérations au sujet du Parlement et de la Couronne peuvent sembler bien obscures aux jeunes qui regardent cette cérémonie à la télévision. Toutefois, je tiens à souligner que c'est justement grâce à ces institutions que vous avez la liberté de pouvoir vous tenir au courant de ce qui se passe dans le monde et exprimer sans crainte vos opinions. J'espère que vous saurez vous intéresser aux travaux de votre Assemblée législative et de votre gouvernement, que ce soit en tant qu'électeurs bien informés ou même, peut-être, en tant que députés.

La Couronne est le symbole des idéaux politiques fondamentaux que partagent tous les Canadiens. Ces idéaux soulignent la primauté de chaque être humain sur les théories et partent du principe que tous sont assujettis aux mêmes règles. Ces idéaux sont garantis par une allégeance commune à la collectivité et au pays, lesquels sont symbolisés par le souverain.

Par votre soutien actif, vous pouvez contribuer au rayonnement des institutions parlementaires dans cette province qui sont le gage de la tolérance, de la diversité et de la liberté.

La visite royale marquait aussi le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration officielle de l'Édifice législatif. Le 12 octobre 1912, le duc de Connaught, alors gouverneur-général du Canada, avait officiellement inauguré l'édifice.

La construction de l'Édifice législatif a débuté en 1906, et dès 1910, certains ministères ont commencé à y emménager. En 1911, l'Assemblée législative a tenu sa session annuelle dans la salle de lecture de la Bibliothèque législative, parce que la Chambre n'était pas encore prête à l'accueillir. Ce n'est qu'en janvier 1912 qu'elle a pu emménager dans la nouvelle Chambre.

Dès l'automne de 1912, les travaux de construction étaient suffisamment avancés pour permettre la tenue des cérémonies d'inauguration. Le duc de Connaught, troisième fils de la reine Victoria et du prince Albert, déclarait à cette occasion :

Je suis, par conséquent, fier de voir mon nom associé à celui la province de la Saskatchewan et je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à l'érection de ce digne monument.

En inaugurant cet édifice législatif destiné à recevoir le gouvernement exécutif et les assemblées législatives de la province, je fais le vœu que les décisions prises et les travaux administratifs exécutés sous ce toit, pourront, avec l'aide de la divine providence, toujours servir les intérêts de la province de la Saskatchewan.

Malheureusement, l'honorable Walter Scott, premier ministre et ministre des Travaux publics, qui avait été le principal artisan de cette réalisation, n'a pu, retenu qu'il était par la maladie, assister à l'inauguration de l'édifice qui, à ses yeux, représentait l'avenir de la province de la Saskatchewan.

C'est donc soixante-quinze ans et quatre jours plus tard que la reine Elizabeth a dévoilé, à l'Assemblée législative, une plaque pour marquer cet anniversaire.

Il est sans doute caractéristique des provinces relativement jeunes comme la Saskatchewan de souligner les anniversaires d'édifices plutôt que de reconnaître et d'honorer les fondements institutionnels de notre société que sont la Couronne et le Parlement. Ce sont ces institutions qui, au cours des siècles, ont défendu et protégé notre mode de vie et notre droit à des élections libres et à la liberté d'expression. Les citoyens de la Saskatchewan ont été honorés d'accueillir le couple royal dans leur province. Bien des pays du monde sont privés des libertés dont nous jouissons sous un régime parlementaire et une monarchie constitutionnelle. \*